

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE

**Des Délibération du Comité Syndical du :
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles**

NOMBRES DE MEMBRES

37

NOMBRE EN EXERCICE

37 37 19

DATE DE LA CONVOCATION

19/02/13

DATE D’AFFICHAGE

19/02/13

Objet :

2013-14-03-18
Services à la population
Appel à manifestation
d'intérêt « Télémédecine –
Télésanté »

L'an : 2013

Et le : QUATORZE MARS

A : SEIZE Heures

le Comité Syndical,

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances, sous la présidence de : M. Francis BOUTES

Présents :

L.ANGUERA (CdC Canalirou), **J.ARCAS** (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou), **F.BARSSE** (Bédarieux), **JL .BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **Jean-Louis BELLIDO** (CdC Le Minervois), **F.BERTHOMIEU** (CdC Lirou-Canal), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F. BOUTES** (Conseil Général), **J.CABROL** (CdC Pays ST-Ponais), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **D. GALTIER** (CdC Faugères), **M.GIL** (CdC Orb et Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **Y.POUJOL** (CdC Combes et Taussac), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou).

SOUS-PREFECTURE
BUREAU DES POLITIQUES
PUBLIQUES
25 MARS 2013
34500 BEZIERS

Objet : Services à la population**- Appel à manifestation d'intérêt « Télémédecine – Télésanté » -**

Dans le cadre de son Projet Territorial de Santé, le Pays a engagé depuis 2009 une réflexion sur le développement de la télémédecine, compte tenu des besoins et des spécificités locales (pénurie de médecins, éloignement géographique,...).

Depuis, une expérimentation de télémédecine est prévue entre le Centre Hospitalier de Béziers et le Centre Hospitalier de Saint-Pons dans le courant de l'année 2013. Ce projet est un des premiers axes d'un projet plus global de télémédecine et participera à l'amélioration de l'offre et de l'accès aux soins pour les populations du territoire. Dans cette initiative, le Pays Haut Languedoc et Vignobles a eu pour rôle d'impulser la dynamique des acteurs et d'accompagner la définition du projet.

Conscient des enjeux sociétaux liés à l'aménagement du territoire en matière de services de santé et sociaux, le Pays souhaite étendre le développement de la télémédecine sur d'autres parties du territoire (Hôpitaux locaux, MSP, EHPAD,...), comme sur d'autres thématiques. Cela nécessite qu'une personne soit chargée d'accompagner les différentes expérimentations, mais aussi de coordonner la généralisation des expériences qui auront eu lieu.

Dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt « Télémédecine – télésanté », lancé en septembre 2012 par le GIP Massif Central, le Pays souhaite candidater sous l'angle de l'animation territoriale et de la coordination de ces projets sur le territoire.

Le coût prévisionnel de cette opération sur la période 2013 – 2014 est de 48 208 € TTC, pour lequel les financements suivants sont sollicités :

- Massif Central	33 745 €
- ARS – Languedoc Roussillon	4 820 €

En conclusion, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de se prononcer :

- sur le principe de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « Télémédecine – Télésanté » du GIP Massif Central
- sur le plan de financement prévisionnel.

et en cas d'avis favorable, de bien vouloir l'autoriser à déposer les demandes de subvention correspondantes et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « Télémédecine – Télésanté » du GIP Massif Central, sur le plan de financement prévisionnel et autorise le Président à déposer les demandes de subvention correspondantes et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 14 mars 2013.

Le Président,
Francis BOUTES


